

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-155

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION « SITES ET CITÉS REMARQUABLES »

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 27 novembre 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, MAGALI TROIN DAL VECCHIO à ALAIN VIGIER

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 01/12/2020

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

L'association « Sites et Cités remarquables de France – L'association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux » contribue au développement de la politique des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes et territoires porteurs d'un site patrimonial remarquable, ainsi que des villes et territoires préparant une candidature « Ville ou Pays d'art et d'histoire », une AVAP ou un « site patrimonial remarquable ».

L'association se donne pour objectifs :

- la mise en réseau des collectivités et territoires à des niveaux territoriaux différents pour développer une politique de valorisation et de médiation autour des patrimoines, de l'architecture, de l'urbanisme, des espaces protégés et du tourisme ;
- l'intégration des problématiques des espaces protégés dans les politiques de revitalisation des territoires et des politiques en faveur de la relance commerciale en centre ancien, le suivi et la veille de l'évolution de la législation et des règles en matière d'urbanisme patrimonial ;
- la facilitation de la connaissance mutuelle des expériences ; elle encourage les partenariats et les échanges entre élus, scientifiques et techniciens ; elle s'engage dans l'information et les formations de tous les partenaires y compris élus, agents territoriaux et serviteurs de l'État ;
- le dialogue entre tous les acteurs.

Au travers de cette adhésion, la Commune bénéficierait de conseils, d'expertise et d'un accompagnement visant le classement de son territoire en Pays d'Art et d'Histoire.

Sous réserve de l'approbation du Conseil municipal, la Commune souhaiterait adhérer à l'association « Sites et Cités remarquables » sise Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur, 33000 BORDEAUX à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé proportionnellement au nombre d'habitants soit 0,045 centimes d'euros par nombres d'habitants. Pour l'année 2021, le montant de la cotisation s'élève donc à 1 810,53 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'adhésion de la Commune à l'association « Sites et Cités remarquables » à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 27/11/2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération